

Les dérogations scolaires

Une dérogation, c'est quoi ?

Les enfants sont affectés dans les écoles de la ville selon leur adresse. Toutefois, dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées, il peut être demandé de scolariser un enfant dans une autre école de la commune sous réserve des places disponibles et des effectifs de l'école souhaitée.

IMPORTANT : ne seront présentées à la commission que les demandes de dérogation scolaire complètes et conformes aux critères cités ci-dessous.

Une dérogation à votre secteur scolaire au sein de la commune peut-être sollicitée si la demande est liée aux motifs suivants :

- Situation professionnelle des parents (lieu de travail/horaires) qui ne permettrait pas de déposer l'enfant dans une école du secteur de domicile ;
- Mode de garde de l'enfant en dehors des heures scolaires : assistante maternelle, famille, ami-e... ;
- Raisons de santé de l'enfant ou de la personne accompagnante (contraintes physiques).

Les raisons liées à la non-perturbation de l'enfant dans sa scolarité (impacts moraux ou psychologiques) relèvent d'une demande de dérogation pédagogique à établir auprès de la direction de l'école ou de l'inspection de la 3^e circonscription.

La dérogation est accordée pour le cycle maternel (de la petite section à la grande section) ou élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen 2). Elle doit être renouvelée lors du passage de la grande section au cours préparatoire.

Quelle est la procédure ?

- Créer ou mettre à jour votre compte dans « l'espace démarches » sur le site internet de la Ville ivry94.fr et, si besoin, contacter le service Pôle Familles par téléphone ou par mail.

Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école de la commune :

- Télécharger et compléter le formulaire sur le site de la Ville et joindre les pièces à fournir à votre demande. En cas de fratrie (frères et/ou sœurs), télécharger un formulaire par enfant. Si vous n'avez pas la possibilité de le télécharger, contacter les Maisons municipales de quartier.

[Téléchargez votre formulaire ici](#)



Pièces à fournir

- Formulaire complété (recto verso).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une attestation manuscrite et la photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne gardant l'enfant.
- Joindre le contrat chez une assistante maternelle résidant à Ivry-sur-Seine.
- Un certificat médical récent d'un spécialiste en cas de problème de santé de l'enfant ou des parents.
- Une attestation de l'employeur et/ou de formation des parents précisant les lieux et horaires.
- Une attestation de recherche d'emploi (France Travail)
- Un extrait Kbis auto-entrepreneur.

Adresses utiles

Service Pôle Familles

37 rue Saint-Just - 94200 Ivry sur Seine
01 49 60 24 03
pole.familles@ivry94.fr

Dossier à envoyer par courrier :

Mairie d'Ivry-sur-Seine
Service Enseignement
Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Dossier envoyé par mail :

scolaire@ivry94.fr

Ces procédures
sont valables
pour les enfants
de maternelles
et d'élémentaire

Demande de dérogation

Rentrée scolaire de septembre 2025

Date butoir de réception des dossiers : JEUDI 12 MAI

PREMIÈRE DEMANDE ☐

RENOUVELLEMENT ☐

NOM DE L'ÉCOLE SOUHAITÉE :

☐ Maternelle ☐ Élémentaire

Niveau de classe en septembre 2025 (obligatoire) :

☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Enfant concerné (écrire lisiblement) :

Nom et prénom(s)

Date de naissance :

☐ Féminin ☐ Masculin

École fréquentée actuellement (obligatoire)

École de secteur de résidence (obligatoire)

Renseignements concernant les parents (écrire lisiblement) :

Cocher la case correspondante

Situation de famille : ☐ Mariés – ☐ Divorcés - ☐ Veuf(ve) – ☐ Séparés – ☐ Célibataire - ☐ Union libre - ☐ PACS

État Civil (à remplir obligatoirement)

	Représentant 1	Représentant 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Ville		
Code postal		
*Adresse électronique		
*☎ portable		
☎ domicile		
☎ travail		

Situation professionnelle

	Représentant 1	Représentant 2
Situation professionnelle		
Adresse de travail ou de formation		
Code postal du travail ou de formation		
Jours de travail ou de formation		
Horaires de travail ou de formation		

Frères et sœurs scolarisés (écrire lisiblement) :

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Établissement scolaire fréquenté</i>

Écrire obligatoirement le motif de la demande ou complément d'information et/ou joindre un courrier

Date :

Signature (obligatoire)

Transmission du dossier complet aux adresses postale ou courriel cités ci-dessous

Tous dossiers incomplets, non signés et ne correspondant pas aux critères cités sur le site ivry94.fr ne seront pas pris en compte

Mairie d'Ivry sur Seine- Direction Scolarité et Accueils de Loisirs Éducatifs - Service Enseignement - Esplanade Georges Marrane - 94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Courriel : scolaire@ivry94.fr

La ville d'Ivry-sur-Seine (responsable de traitement) collecte et traite vos données personnelles pour vous permettre de demander une dérogation scolaire (dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées) et pour répondre à cette demande dans le cadre de ses missions d'intérêt public. Le recueil des données marquées d'une (*) est obligatoire pour que la commission partenariale puisse étudier votre demande. Vous pouvez en savoir plus sur le traitement de vos données sur la page [RGPD / Ville d'Ivry-sur-Seine \(ivry94.fr\)](#) ou exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données de la ville d'Ivry-sur-Seine - DPD@ivry94.fr.